

## Compte-rendu de l'audience rectrice du 21 novembre 2022

---

L'équipe second degré du SE-Unsa était reçue en audience par la rectrice le 21 novembre.

Voici les sujets et revendications portés par le SE-Unsa et les réponses de la rectrice et de ses collaborateurs.

### A. Thème transversal : la gestion des ressources humaines (GRH)

Pour le **SE-Unsa**, la GRH c'est accompagner et informer dans la bienveillance. Les agents se sentent seuls, ignorés de leur employeur, voire même maltraités. Ils sont pour beaucoup dans des situations de grande fragilité et leur souffrance est accentuée par une certaine maltraitance administrative.

Améliorer la communication aux agents et la communication entre les services doit être une priorité pour vos services.

#### Réponses de l'administration :

La rectrice reconnaît un manque de l'administration dans sa capacité à informer et à accompagner les agents. Le rectorat est un employeur qui gère un nombre très important d'agents. Il faut changer les choses en termes de GRH, ce qui est en cours avec la GRH de proximité.

La SG complète en proposant des relais RH de terrain au sein même des établissements. Ces personnes pourraient être indemnisées pour cette mission.

#### 1. Les ruptures conventionnelles (IRC)

→ Les entretiens RH doivent être systématiques et pas seulement menés par les agents gestionnaires, sans vouloir mettre en cause leurs compétences mais parce que chaque demande peut être liée à une problématique RH.

→ Le **SE-Unsa** a noté des erreurs de calcul dans les montants de l'IRC. Cela a eu comme conséquence la non-attribution pour 1 agent, ce qui est à déplorer.

#### Réponses de l'administration :

La DRH répond que des commissions pour l'attribution des IRC ont bien été mises en place dès l'an dernier avec critérisation pour le choix des dossiers retenus.

## 2. Situations médicales

→ **Temps partiel thérapeutique (T.P.Th)** : Le **SE-Unsa** demande que les agents soient informés sur le process. Les 3 premiers mois sont accessibles sur simple certificat du médecin traitant. Ensuite, l'avis de l'expert est nécessaire pour le renouvellement et si les avis divergent, le conseil médical est saisi.

### Réponses de l'administration :

La DRH reconnaît qu'il faut davantage communiquer sur les process dans le domaine des SMS (situations médicales et sociales). Que ce soit pour le T.P.Th ou pour les congés longs (CLM, CLD). Elle propose une formation (webinaire) aux agents mais aussi à la hiérarchie pour que toute la chaîne soit au même niveau d'information.

### → **Congé pour invalidité temporaire imputable au service (Citis) du fonctionnaire**

Le **SE-Unsa** insiste de nouveau sur la nécessité d'informer les collègues.

- prolongation du Citis non automatique,
- prise en charge des frais médicaux,
- caractère provisoire et conséquences sur le salaire.

Alerte sur des avis d'experts statuant sur une stabilisation rétroactive (6 mois avant l'expertise).

Les agents sont encore dans l'incompréhension, ils se sentent maltraités et cela crée encore de la défiance...

### -> **A propos de maltraitance**

- nombreuses remontées de collègues anéantis par des visites auprès d'un médecin de prévention ce qui est un paradoxe.
- Retraits sur salaire : Il faut informer lors de changement de situation administrative sur les trop-perçus, l'employeur doit être capable de fournir aux agents un état des trop perçus et un échéancier en lien avec la DDFIP (Dir Dpt Finances Publiques)

## **B. Points CPE / AED**

- Cédésation des AED : le SE-Unsa demande un point de situation.

### Réponses de l'administration :

La SG annonce que 89 AED ont été cédésés à ce jour et que 10 nouvelles cédésations sont en cours. Les AED seront payés par le rectorat à partir de janvier 2023. Un travail sur le cadre de gestion et les possibilités de mutation sera aussi fait en 2023.

- Postes mixité sociale/internat d'excellence : le **SE-Unsa** alerte sur le fait que depuis la rentrée, les collègues CPE affectés sur ces postes attendent un accompagnement et un cadrage de leurs missions. Le SE-UNSA demande un bilan de l'expérimentation en fin d'année scolaire.

### Réponses de l'administration :

La rectrice se dit convaincue de la nécessité d'une animation du réseau, d'un accompagnement des CPE sur ces nouvelles missions.

La SG rappelle qu'il faudra se pencher sur l'avenir de ces postes dans le cadre des lignes de gestion académiques 2023 (LDG).

- Situations tendues des vies scolaires au Lycée Argouges et au collège Louis Lumière

### Réponses de l'administration :

Le directeur de cabinet de la rectrice dit connaître et suivre la situation d'Argouges en lien avec l' IA-IPR vie scolaire. Concernant Louis Lumière, la situation n'est pas connue à ce jour mais il sera à l'écoute.

### **C. Points PLP**

- Le SE-Unsa alerte la rectrice sur la difficulté de la mise en œuvre des CAP 3 ans. Les collègues sont en souffrance et manquent de moyens.

### Réponses de l'administration :

Le doyen des IEN affirme qu'un accompagnement des équipes est possible. Il faut garder en tête qu'il y a une réelle liberté de mise en œuvre tout en gardant les attendus à l'esprit. Certains élèves ont besoin de plus de temps. Cela ne doit pas être vécu comme un redoublement. Travail par compétence. Les PFMP pour ces élèves peuvent être modulées.

- Les heures de FLE insuffisantes en lycée pro. De nombreux élèves arrivent en LP sans parler un mot de français ce qui met en difficulté les collègues mais aussi les élèves.

### Réponses de l'administration :

La rectrice répond qu'un dispositif d'accompagnement de ces élèves doit être prévu car il n'existe pas de structure UPE2A en lycée. Elle veut mettre les moyens nécessaires.

Le doyen des IEN précise qu'une formation CASENAV est proposée pour les enseignants.

- L'annonce d'une réforme de la voie pro qui inquiète les enseignants.

### Réponses de l'administration :

La réforme se base sur un diagnostic commun à toutes les académies (remontées de terrain). 4 GT ont lieu nationalement. La mise en place de la réforme sera progressive à partir de la rentrée 2023. Pour les PFMP, ce qui compte, c'est la qualité de l'accueil des élèves. Pas d'augmentation de la durée des stages si pas de garantie sur la qualité de l'accueil dans les entreprises.

## D. Points PsyEN

- Le principal thème que le SE-Unsa souhaite aborder est celui des postes non pourvus dans le premier degré. Nous voudrions que nous soit communiqué le nombre de postes de psy EN EDA non occupés, par département et le nombre d'enveloppes autorisées pour des embauches de contractuels, c'est-à-dire un état des lieux de la couverture des postes de psy EN EDA sur l'académie par département et les moyens mobilisés pour répondre aux besoins.

La situation est dégradée (non couverture des postes vacants) d'où une souffrance et un épuisement des collègues PsyEN EDA car les secteurs d'intervention sont élargis pour pallier au manque alors que leurs secteurs sont déjà grands.

- Un travail sur la communication et l'attractivité des postes de contractuels doit être menés (rédaction des offres d'emploi, diffusion sur le site du rectorat...). Le pilotage de la gestion des contractuels psy EN EDA doit être amélioré pour être efficace.
- Nous souhaitons aussi aborder la question du pilotage des psy EN EDA aux différents niveaux (rectorat, départements, circonscriptions). Le SE-Unsa porte la demande que les psychologues EN EDA soit représentés par un PsyEN EDA dans chaque département, sur un poste dédié à la coordination, le recrutement, la formation continue, le conseil technique au DASEN, etc...

### Réponses de l'administration :

La SG partage l'analyse du SE-Unsa concernant les postes vacants. Elle admet un trou dans la raquette pour les recrutements de contractuels EDA. Un travail de coordination reste à mener.

La SGA précise que pour la première année, l'ensemble des postes non couverts à l'issue du mouvement ont été budgétés soit 21 recrutements de contractuels pour 22 postes vacants. A ce jour seulement 6 recrutements sont effectifs. Il reste donc 15 moyens disponibles.

Contrairement aux psy EN EDO ou aux enseignants du second degré, les recrutements ne peuvent être anticipés avant la rentrée, car l'enveloppe dédiée n'est pas visible, c'est un point qui mériterait d'être modifié. De plus, il n'y a pas de « culture » du recrutement de contractuels dans les DSDEN, un pôle de recrutement devrait être mis en place. (déplacé) La SG acte le fait qu'il faut recruter mieux. Par cela, elle propose d'associer les OS à un atelier sur ce thème. La rectrice est d'accord avec la proposition du SE UNSA d'associer des psy EN titulaires aux entretiens de recrutements et de mutualiser les opérations de recrutement avec les CIO.

A la question d'un PsyEN EDA référent par département, la SG rappelle les contraintes budgétaires qui ne sont pas favorables en ce moment à la création de nouveaux postes. Elle suggère que le financement de tels postes soit pris sur les enveloppes dédiées aux contractuels : 5 postes de psychologues référents dans chaque DSDEN de l'académie, mais plus que 16 contractuels embauchés !

## E. Points entrée métier

- **Rentrée des stagiaires**

Pour les ex-contractuels, l'été a été angoissant car ils ne savaient toujours pas quelques jours de la rentrée s'ils à 50% ou temps plein.

Le **SE-Unsa** alerte aussi sur les stagiaires affectés hors académie compte tenu de la réforme. Cela décourage nombre d'entre eux. On peut craindre plus de démissions.

Certains stagiaires se voient affecter sur 2 établissements ou plusieurs niveaux dont des classes à examen. Le **SE-Unsa** demande une vigilance sur ces points.

### Réponses de l'administration :

La rectrice et la SG disent entendre les remontées faites par le SE-Unsa. Concernant les affectations hors académie, c'est une nouvelle règle liée à la réforme et elle ne pourra être revue.

- **Le reclassement**

Le SE-Unsa a relevé des erreurs dans les calculs de reclassement des collègues stagiaires. Non application des nouveaux textes stipulant que les périodes de temps partiel doivent compter comme du temps plein pour le reclassement.

### Réponses de l'administration :

La DRH affirme que les erreurs doivent être corrigées et qu'une information va être faite aux gestionnaires sur ce point.

- **INSPE**

Le **SE-Unsa** fait remonter la problématique des emplois du temps stagiaires qui varient trop fréquemment, y compris au dernier moment.

Autre problème, celui des stagiaires qui sont inscrits en DU. On leur demande de passer des partiels alors que ce n'était pas prévu initialement.

### Réponses de l'administration :

Sur les DU, la rectrice répond que c'est une attente de l'université et un atout pour le CV des stagiaires que de valider le DU. Mais en aucun cas ce sera un frein à la titularisation si le DU n'est pas obtenu.

## F. Points contractuels

- **Justificatif pour l'acompte sur traitement des contractuels en début de contrat**

Un nouveau contractuel (en particulier à temps incomplet) reçoit à la fin du mois de son début de prise de fonction non pas un traitement mais un acompte.

Cet acompte ne donne lieu à la date de paiement ni à une fiche de paie ni à un document officiel. Du coup, le contractuel ne peut pas justifier de la somme perçue auprès de Pôle Emploi pour obtenir le complément (s'il est à temps incomplet) par l'assurance chômage

### Réponses de l'administration :

La DRH répond qu'en effet, il n'y a pas de fiche de paie produite pour un acompte mais que les agents contractuels peuvent demander une attestation de salaire à leur gestionnaire.

- **Frais de déplacement et contractuel**

Il a été signalé à un contractuel qu'il ne pouvait pas prétendre au frais de déplacement. Pourrait-on avoir un éclaircissement sur ce point : un contractuel avec un contrat sur 2 établissements peut-il bénéficier des frais de déplacement au titre du BO du 14/01/2016 (Circulaire n° 2015-228 du 13-1-2016) ? Même question avec 2 contrats (un pour chaque établissement).

Nous ne comprenons pas pourquoi on lui a dit non. Le BO est assez explicite sur le fait que les non titulaires doivent les percevoir.

### Réponses de l'administration :

La SG répond qu'il n'y a aucune raison que les frais de déplacement ne soient pas versés dans ce cas. Les situations qui bloquent doivent être remontées.

## **G. Points divers : l'enseignement de l'Allemand et la position de TZR**

1. Les enseignants d'allemand vivent avec l'angoisse permanente de perdre leur poste (manque d'élèves).

Ils sont amenés à enseigner sur 2 à 3 établissements.

Il est aussi inadmissible qu'en collège le CA puisse proposer 1 groupe unique d'allemand regroupant débutants et confirmés sur l'ensemble du cycle 3. Cela relève certes de l'autonomie de l'établissement mais comment pérenniser un poste, une discipline si on ne s'en donne pas les moyens ?

### Réponses de l'administration :

La rectrice répond sur ce point que l'allemand est une discipline en perte de vitesse à cause du manque d'attractivité de cette langue comme c'est le cas du français dans de nombreux Länder allemands.

Par ailleurs, la SG rappelle le problème de recrutement d'enseignants en Haute-Savoie et indique que le rectorat a l'intention de relancer l'idée de l'enseignement en distanciel pour pallier à ce manque.

### 2. La situation des TZR : il faut communiquer !

Le ressenti : Des TZR affectés à la rentrée sur des postes et priés au bout de 3 semaines, alors qu'ils ont assuré prise en charge des élèves et programmation au sein des équipes, de plier leurs valises pour installer des contractuels !

Le SE-Unsa syndique les uns et les autres. Il n'est pas question pour nous de les mettre en concurrence. Nous portons toutefois dans nos mandats que les titulaires remplaçants doivent bénéficier d'une priorité d'affectation sur les personnels contractuels.

Nous demandons une fois encore une meilleure communication pour une meilleure information : il faut qu'apparaisse dans la circulaire INTRA les nouvelles missions des TZR à savoir une affectation prioritairement sur des suppléances (remplacements de courtes durées).

Les contractuel.le.s ont eux, une position précaire et méritent aussi un soutien. Les contrats **pluriannuels** de 2 ou 3 ans sur des postes restés vacants au mouvement plusieurs années de suite sont une avancée positive pour eux.

**Réponses de l'administration :**

L'administration rappelle la nouvelle politique quant aux TZR de recentrer leurs missions sur des remplacements à court ou à moyen terme et non plus sur des remplacements à l'année.

3.Situation : situation du collège de Tournon suite à l'ouverture à Mercuriol

Le **SE-Unsa** attire l'attention de la rectrice sur la situation des collègues de Tournon. En effet, un grand nombre de mesures de carte sont à craindre avec des conflits entre elles. Les règles doivent être clairement posées et les collègues doivent bénéficier d'un entretien RH pour se positionner.

**Réponses de l'administration :**

La SG répond que pour l'heure, les services travaillent sur les prévisions d'effectifs.

Les propositions concernant les MCS doivent être faites par les OS lors du second GT INTRA 2 du 25 novembre au rectorat.